

CONDITIONS TARIFAIRES
des produits et services proposés par Orange Bank
Applicables au 27 mars 2020

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS*

(Liste nationale des services les plus représentatifs
rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package)
et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services	Prix en Euros
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)	GRATUIT Hors du coût du fournisseur d'accès internet ou de l'opérateur (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	13,00 € par an permettant de recevoir des alertes en nombre illimité
Tenue de compte	1,00 €/mois ⁽¹⁾
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)**	48,00 € par an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)**	48,00 € par an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)** ⁽²⁾	29,60 € par an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	GRATUIT
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement ⁽³⁾	24,00 € par an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	Par Internet : GRATUIT Par téléphone, courrier, e-mail ou fax : 5,00 € ⁽¹⁾
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT
Commission d'intervention	8,00 € par opération, avec un plafond de 80,00 € par mois

* Les établissements de crédit ont la possibilité de présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires un extrait standard des tarifs.

** Arrêt de la commercialisation de tous les types de cartes au 23 septembre 2017 (sauf disposition légale contraire).

(1) Frais inclus dans la cotisation des formules bancaires Astréa, Astréa Plus, Astréa Épargne et Astréa Jeunes et dans celle de la Solution Alternative de Paiement. Exonération pour les clients mineurs, les détenteurs du Service Bancaire de Base.

(2) Sous réserve de disponibilité de ce service.

(3) Assurance souscrite auprès de Mutuaide Assistance et de la Société Française de Protection Juridique (SFPJ).

Orange Bank - S.A. au capital de 924 775 712 €
67, rue Robespierre - 93107 Montreuil Cedex - 572 043 800 RCS Bobigny - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.
Mandataire d'assurance exclusif de Mutuaide Assistance et de la Société Française de Protection Juridique (SFPJ) immatriculé à l'ORIAS (www.orius.fr) sous le n°07 006 369.
Groupama Assurances Mutuelles détient une participation indirecte supérieure à 10 % dans le capital d'Orange Bank.
www.gbanque.com

Les instruments financiers et services d'investissement, ainsi que les produits bancaires peuvent être commercialisés par des entités du groupe Groupama Gan agissant en qualité d'agents liés et d'intermédiaires exclusifs en opérations de banque et en services de paiement d'Orange Bank.

Orange Bank